



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Norvege

Question écrite n° 2516

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le durcissement de la Norvege quant a sa politique de chasse a la baleine. Comme le Japon, la Norvege a l'intention de developper la chasse commerciale de ces cetaces, contre l'avis de tous les specialistes de la faune et de l'environnement. En outre, cette chasse s'effectue dans des conditions particulierement cruelles pour les animaux. Il lui demande si l'entree de la Norvege dans la Communaute europeenne ne devrait pas etre compromise du fait de cette politique qui est en totale contradiction de la politique francaise dans ce domaine puisque la France soutient un projet de creation d'un sanctuaire a baleines dans l'Antarctique.

Texte de la réponse

La Norvege a effectivement decide de reprendre la chasse commerciale a la baleine, malgre le moratoire en vigueur et en pretextant de son objection a ce moratoire. La France s'est associee, lors de la derniere reunion de la Commission baleiniere internationale, a une declaration conjointe d'une quinzaine de pays, demandant a la Norvege de revenir sur sa decision. Le gouvernement francais est en effet tres favorable a la conservation des cetaces et a presente un projet de sanctuaire baleinier dans les mers australes, dont le principe a ete largement approuve lors de la derniere conference. Fort heureusement, la Norvege n'envisage pas de chasser dans la zone du futur sanctuaire. La recente decision de la Norvege ne saurait pour autant remettre en cause la vocation de ce pays a devenir membre a part entiere de la Communaute europeenne. Mais il est clair que l'adhesion a la CEE implique l'acceptation de l'acquis communautaire, ce qui couvre les regles de protection des especes sauvages elaborees a douze. La Norvege devra les respecter.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2516

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1671

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3026